



POINTS DE VUE SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX

Volcans d’Auvergne + Livradois Forez = 50 % du territoire puydômois

Sommaire

1. Des attentes communes aux deux parcs
2. Points de vue sur le Parc Naturel Régional Livradois Forez
3. Points de vue sur le Parc Naturel Régional des Volcans d’Auvergne



DES ATTENTES COMMUNES AUX DEUX PARCS

1 - Les parcs, acteurs du développement durable

Depuis leur création, il y a plus de 40 ans, les parcs ont pour mission de concourir, selon les termes de la loi, à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'éducation et de formation du public. **Ce ne sont donc pas des conservatoires, mais bien des territoires de vie, donc de projets.**

Alliant à la fois des approches thématiques (sociales, économiques et environnementales) et territoriales, les parcs sont en réalité le creuset du développement durable.

Dans ce cadre, leur enjeu est de définir une méthode et des actions répondant aux trois piliers du développement durable, à savoir :

- Protéger les richesses patrimoniales de leurs territoires face aux enjeux et risques identifiés, plus particulièrement, dans le domaine de l'environnement,
- Accompagner les habitants et les différents acteurs de la société dans ces mutations,
- Permettre de faire face à ces mutations en facilitant à la fois, le maintien et l'adaptation du tissu économique.

Ainsi, si leur mission première s'oriente autour du patrimoine, celui-ci comprend tant le patrimoine naturel que bâti, historique ou culturel. Ils doivent donc s'efforcer de faire prendre en compte ces différentes dimensions dans l'ensemble des projets et réalisations de leur territoire qu'il s'agisse des domaines économiques, sociaux, environnementaux ou d'équipements... .

2 - Du faire au « faire faire »

Leur apport au développement du territoire ne saurait se limiter à une maîtrise d'ouvrage des actions ou options développées sur leur périmètre. Il réside dans leur capacité à apporter une plus-value à ces différentes initiatives portées par l'ensemble des acteurs du territoire.

La nature de cette plus-value peut être variable : intégration dans tous les domaines des enjeux patrimoniaux et culturels, création de synergie autour de projets complexes, mise en œuvre de méthodologie partenariale...

Il importe en fonction des enjeux d'établir **une graduation du niveau d'intervention des parcs, entre le faire et « faire faire »**. il importe donc pour chaque axe retenu dans les futurs chartes de définir les responsabilités et l'implication de chaque niveau de collectivité ou des autres partenaires du Parc.

3 - La médiation/coordination

L'antériorité des parcs par rapport à ces structures plus récentes que sont les communautés de communes ou ces instances de réflexion que sont les pays, leur confèrent une responsabilité particulière. C'est à eux **d'assurer, sur leur territoire, une véritable médiation et coordination territoriales entre ces différents intervenants.**

Les parcs ont qualité pour diffuser et vivifier les principes de la charte dans tous les périmètres d'intervention.

A ce titre, les maîtres d'ouvrage des politiques d'aménagement et de développement étant de plus en plus souvent les communautés de communes, le partenariat parc/communautés de communes mérite d'être clairement identifié ainsi que les liens avec les pays.

4 - Les périmètres

Les deux parcs auvergnats sont parmi les plus importants en superficie. Toute modification de périmètre ne peut se justifier que par la cohérence patrimoniale des extensions et par l'expression d'une volonté locale de participer aux travaux des parcs.

Toutefois, il est préalablement utile de s'assurer que les équipes actuelles des Parcs sont en capacité d'absorber techniquement ces extensions (ex. : projet d'extension du Parc Livradois Forez sur le versant Loire des Monts du Forez)

Enfin, il faut veiller à ce que l'appartenance aux parcs, notamment des communes franges, soit bien une adhésion aux valeurs portées par la charte des parcs et non une mesure de protection contre d'autres territoires de proximité.

5 - La présence sur le territoire et l'appropriation des parcs par les habitants

Si les parcs naturels régionaux auvergnats sont identifiés à l'extérieur de leur périmètre, il est nécessaire qu'ils soient mieux perçus par leurs habitants, voire les élus locaux de leur territoire.

Il importe **d'adopter une méthode de travail et d'organisation qui permette une meilleure appropriation des enjeux du parc** par les habitants de celui-ci et les acteurs économiques, culturels et institutionnels de celui-ci.

Il s'agit donc de mettre en évidence les apports des parcs tout au long de l'application de la mise en œuvre de leur charte, **d'expliquer leur plus-value par rapport à un territoire « non parc ».**

6 - Vers l'émergence de villes portes

Afin de mieux marquer l'importance des parcs naturels régionaux dans le développement et la structuration du territoire puydômois, il serait intéressant de réfléchir à la qualification en tant que villes portes des parcs des villes, non membres des parcs mais qui tirent un avantage en terme d'image et de qualité de vie de la proximité de ceux-ci. Il s'agit plus particulièrement de l'agglomération clermontoise et d'Issoire.

7 – Pour une meilleure protection de l'environnement : de l'emblématique au général

Les parcs ont développé chacun une bonne connaissance naturaliste de leurs territoires emblématiques (les Hautes Chaumes pour l'un, la chaîne des volcans pour l'autre). De même, les actions les plus identifiées des parcs se situent sur ces espaces. Il leur appartient désormais d'étendre ce niveau de connaissance et leurs interventions à l'ensemble de leur périmètre.

En effet, focaliser l'action des parcs sur des secteurs emblématiques conduit à banaliser les autres parties de leur territoire et à diminuer la prise en compte des enjeux environnementaux et patrimoniaux de la part des autres acteurs de terrain.

8 - Des laboratoires d'idées pour une expérimentation territoriale

Précurseurs en bien des domaines, ils sont des laboratoires d'idées au service de leur territoire et même, parfois, au-delà.

Ainsi, certaines initiatives peuvent être reprises au niveau départemental ou régional. D'autres relèvent plus d'une mise en œuvre par les communautés de communes.

L'expérimentation peut avoir pour origine le Parc ou ses partenaires.

9 - Un outil de la connaissance, de sensibilisation et d'anticipation

Connaître

Les parcs ont vocation à permettre une parfaite connaissance des enjeux patrimoniaux naturels, bâtis, culturels des territoires qui le composent... Au-delà d'inventaires ponctuels, il s'agit de développer une connaissance en permanente évolution soit la mise en œuvre d'une observation actualisée sur des thèmes à identifier. Cette observation peut se développer en partenariat avec d'autres niveaux d'intervention tel que le département (observatoire de l'habitat).

De plus, les inventaires et observations auront d'autant plus de portée qu'ils seront disponibles et diffusés tant auprès des acteurs de terrain, des différents partenaires, que de la population

Sensibiliser – Former – Eduquer

L'action de sensibilisation des parcs sur l'environnement est reconnue, principalement en direction des scolaires.

Cependant, les thèmes développés par les parcs gagneraient en pertinence si leur mise en œuvre était accompagnée de sessions de formation / sensibilisation à destination des élus, des acteurs économiques. Ces sessions contribueraient à créer une meilleure compréhension du développement durable, surtout sur les axes particulièrement complexes.

Anticiper

Les parcs sont en mesure d'avoir connaissance de phénomènes (usages des espaces, problèmes économiques ou sociaux...) qui nécessiteront ultérieurement la mobilisation des différents partenaires des parcs soit pour organiser ces évolutions, soit pour résoudre des problèmes particuliers. Il leur appartient d'alerter leurs partenaires de ces observations afin de pouvoir anticiper et adopter les mesures appropriées.

10 - Un relais de certaines politiques départementales

Afin de s'appliquer dans de bonnes conditions tant par la qualité de l'animation que par la réceptivité des territoires concernés, certaines politiques thématiques du Conseil général gagneraient en efficacité en pouvant s'appuyer sur les parcs qui constitueraient de véritables relais. Cette approche semble plus particulièrement pertinente dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme.

Le renouvellement du conventionnement pluriannuel qui interviendra à partir de 2010, prendra mieux en compte cette volonté de relais, à partir de besoins identifiés tant par le Conseil général que sur les territoires concernés.

11 - Une ingénierie indispensable aux territoires

Les territoires ruraux connaissent un déficit important d'ingénierie, malgré la présence des agents de développement des communautés de communes, très souvent accaparés par les aspects de gestion administrative.

Par ailleurs, la décentralisation, les réorganisations internes de l'Etat entraînent un renforcement du rôle des territoires dans l'acte d'aménager. La question récurrente est de savoir quelle ingénierie développer pour quel projet.

Les parcs constituent des lieux de réflexions et de propositions novatrices et sont des lieux privilégiés de rencontres entre élus des différents niveaux de collectivités mais aussi entre techniciens et autres acteurs du territoire (associations, entreprises...). Il est utile qu'ils jouent le rôle du « poil à gratter » tout en sensibilisant les acteurs du territoire aux thèmes qui sont « cœurs de métier » des parcs.

Dans ces domaines, ils sont un véritable centre de ressources et de savoir-faire pour le territoire et tous ses partenaires.

Pour répondre aux enjeux territoriaux, il est nécessaire que les parcs renforcent le rôle de leur ingénierie. Celle-ci a capacité à évoluer par la prospective pour ensuite être encore plus une ingénierie d'accompagnement et porteuse d'initiatives. Elle est le vecteur des valeurs et principes de la charte.

Cette question centrale doit interpeller les différents niveaux institutionnels qui participent aux parcs.

Pour cela, les équipes des parcs ne peuvent être qu' à la fois polyvalentes et pointues, capables de mobiliser toutes les informations utiles et nécessaires mais aussi de proposer, au choix des élus, des solutions novatrices. Ces équipes peuvent s'adapter aux enjeux qu'il n'était pas initialement prévu de traiter (ex : émergence au cours de la dernière décennie du thème de l'énergie ; actuellement, de l'habitat et de ses corollaires : urbanisme et architecture).

Enfin, il apparaît que les deux parcs ont des approches communes sur certains thèmes. Il pourrait être intéressant de mutualiser les actions d'animation des parcs dès lors qu'ils partagent des objectifs similaires sur un même sujet.

12 - Pour une nouvelle gouvernance ?

La révision statutaire et la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance ne peuvent être que l'aboutissement de la réflexion sur la charte et sur son opérationnalité.

Une meilleure représentation des acteurs locaux

L'implication des communautés de communes dans l'aménagement territorial devrait se traduire par une intégration de représentants de celles-ci dans le comité syndical et le bureau de chaque parc.

La prise en compte des pays est également une question à étudier.

Les conférences territoriales, regroupant l'ensemble des partenaires, devraient également être généralisées. Elles doivent également être plus qu'un bilan annuel de l'action des parcs mais des lieux de réflexion et d'échange.

Afin de préserver les équilibres actuellement en cours qui ont permis de définir un cadre propice de concertation au sein des deux parcs, il importe qu'aucun membre ne dispose de la majorité absolue.

Des modes de contribution au fonctionnement à préciser

L'objectif est à la fois de sécuriser les contributions au fonctionnement des parcs sans créer « une tutelle » de fait sur les différents contributeurs.

Quelle que soit la solution retenue, la fixation annuelle du taux d'évolution des contributions statutaires ne peut résulter que d'une concertation effective entre les contributeurs.



POINTS DE VUE SUR LE PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS FOREZ

Préambule

Ce document n'a pas vocation à reprendre l'ensemble des missions développées par le Parc. Sur plusieurs thèmes, il précise quelles sont les approches et/ou attentes du Conseil général du Puy-de-Dôme.

1 - Le territoire

Le périmètre

Le Parc est en superficie le quatrième au niveau national. Il se structure principalement autour de l'axe de la Dore et de ses prolongements. Le massif du Forez constitue son monument naturel. Il est paradoxal que l'action de préservation et de mise en valeur de ce massif ne concerne pas l'ensemble de sa partie sommitale, scindée entre deux régions. Aussi **l'extension limitée des « frontières » du Parc sur les communes (en totalité ou partie) de la Loire incluant les Hautes Chaumes paraît correspondre à une logique à la fois géologique, environnementale et culturelle.**

Les trois villes du Parc

Thiers, Ambert et la Chaise Dieu sont les villes phares du Parc. Toutefois leur niveau d'implication dans le Parc est différent. Si Ambert se positionne de plus en plus comme le cœur du Livradois Forez, Thiers semble être plus en retrait par rapport au Parc. La Chaise Dieu pourrait être plus encore la vitrine culturelle du Parc.

Aussi, s'il convient de conforter Ambert dans son rôle, un travail conjoint doit être poursuivi entre la ville de Thiers et le Parc pour un enrichissement mutuel : valorisation des espaces urbains et paysager, démarche environnementale d'aménagement en lien avec les projets de rénovation urbaine.

2 - La protection du patrimoine et des paysages

Le patrimoine

Le Parc a conduit un important travail sur le patrimoine naturel et plus particulièrement sur la connaissance de celui-ci par l'élaboration de l'Atlas des milieux. La difficulté consiste dès lors à assurer une observation permanente concernant l'évolution de la faune et de la flore du Parc, notamment en lien avec les phénomènes de réchauffement climatique.

Concernant le patrimoine culturel et historique, le Parc devrait pouvoir capitaliser l'ensemble des connaissances rassemblées par différents acteurs du territoire pour

une meilleure mise en valeur de ces patrimoines, tant par des préconisations sur leur restauration que par des publications adaptées. A titre d'exemple, le travail de recensement et de publication du SIVOM d'Ambert sur le petit patrimoine civil ou religieux, les savoir-faire mériterait un partenariat Parc/SIVOM.

Les paysages

Le Parc a mis en œuvre plusieurs initiatives en direction du paysage :

- Prise en compte dans le schéma éolien des impacts paysagers
- Mise en œuvre d'un atelier des paysages sur la vallée de l'Ance
- Elaboration d'un schéma paysager sur l'ensemble de son territoire...

Tous les paysages du Parc doivent être identifiés comme un élément important de la valorisation de ce territoire, il ne peut y avoir de paysage banal dans un parc.

La hiérarchisation des paysages, tentante pour élaborer une programmation d'actions, porte en elle le risque de dédouaner les secteurs dits de « paysages ordinaires » et conduirait sur ces périmètres à un renforcement de la banalisation des espaces pour les espaces habités ou à la fermeture des paysages par la progression des forêts.

L'ensemble du territoire du Parc subit une pression sur son paysage qu'il s'agisse d'une pression urbaine sur les franges ouest et nord ou d'une pression de la forêt sur l'est et les monts du Livradois.

Il importe également de faire prendre conscience aux acteurs locaux et à la population qu'ils sont eux-mêmes les « fabricants » du paysage et que tout aménagement doit veiller à son intégration dans l'ensemble paysager. Le corollaire est d'identifier les points noirs paysagers pour mettre en œuvre leur suppression.

L'eau

Une démarche globale sur le thème de l'eau serait intéressante à conduire. En effet, il existe sur ce territoire de multiples initiatives autour de l'eau qui ne permettent pas d'avoir une bonne lisibilité de l'ensemble. Le Parc peut avoir un rôle important de coordonnateur qui permette de créer une véritable synergie des différents intervenants sur ce thème

3 - Pour une nouvelle approche de l'urbanisme

La charte étant opposable aux documents d'urbanisme, et en lien avec la préoccupation de renforcer l'excellence paysagère, le Parc doit avoir une plus grande implication dans l'élaboration des documents réglementaires. Il doit en ce domaine être un incitateur auprès des collectivités et plus particulièrement des communautés de communes pour que celles-ci conduisent une réflexion poussée sur leur habitat et les outils de sa maîtrise. Il serait opportun que le Parc soit associé dès l'élaboration des cahiers des charges à la production des études et documents réglementaires afin d'éviter les effets « copier/coller » de certains bureaux d'études.

4 – L'énergie

Avec le diagnostic territorial de l'énergie et l'action en faveur du développement éolien, le Parc a su se montrer précurseur. En conduisant une réflexion sur la péréquation et la mutualisation des ressources liées à l'éolien, le Parc a rempli son rôle prospectif

Le Parc peut également se positionner comme un relais pour conduire les actions de sensibilisation envers les habitants et acteurs économiques en matière de maîtrise de la consommation d'énergie et de diversification des sources énergétiques. Ce travail doit être conduit en lien avec l'Espace Info Energie (ADIL + ADUHME).

Enfin, l'observatoire départemental de l'habitat complété par un diagnostic énergétique par communautés de communes confortera le Parc dans sa mission relative à l'énergie.

5 – La forêt

L'organisation de la filière bois sur le Livradois Forez passe en grande partie par le bois énergie, principale ressource actuelle en énergie renouvelable du territoire. Il est nécessaire de veiller à la cohérence des initiatives des différents intervenants, institutionnels ou économiques.

De plus, la mise en œuvre de la filière bois doit s'accompagner d'une réflexion et d'un programme de renouvellement du massif forestier en s'intéressant plus particulièrement à la qualité et à la diversification des essences. Il importe de plus d'organiser la coexistence d'usages différents comme par exemple la valorisation des bois d'œuvre en menuiserie ou ébénisterie..

Cette étape est nécessaire pour trouver à plus long terme de nouveaux débouchés diversifiés pour la filière bois.

6 - La culture

L'action du Parc a été déterminante pour structurer une offre culturelle sur son territoire et permettre aux acteurs locaux d'identifier la culture comme un des leviers du développement.

Cependant, cette offre repose en partie sur des mises en réseau portées par des associations dont la pérennité n'est pas actuellement assurée, essentiellement pour des raisons financières. Dans ce cadre, il importe de définir précisément les interventions de ces associations, principalement quand elles recoupent celles d'autres acteurs (ex : ABLF et BDP).

7 - Faire de l'environnement et du patrimoine un atout économique

Pour les industries

Les différentes entreprises du Parc doivent pouvoir bénéficier de l'image positive des parcs naturels pour se positionner sur le créneau d'une économie respectueuse

de l'environnement et porteuse de développements. Ce positionnement nécessite d'inciter les industries à s'engager dans des démarches d'excellence environnementale. Cela suppose préalablement un important travail de sensibilisation auprès des acteurs économiques ainsi que la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique. Le parc peut avoir en ce domaine un rôle coordonnateur important.

Les zones d'activité

Afin d'éviter une consommation d'espaces pour l'extension ou la création de zones d'activités, il serait opportun de conduire une réflexion sur la conversion de friches industrielles ou de la reconversion d'autres types de bâti. Cette réflexion et les propositions qui en résulteraient pourraient constituer une expérimentation ayant ensuite vocation à se généraliser.

De plus, la réalisation de nouvelles zones ne peut que résulter d'une anticipation et coordination entre les différents acteurs du patrimoine afin que les attentes de chacun soient prises en compte bien en amont du projet.

Pour l'agriculture

Relais des politiques départementales

Le parc peut s'avérer être un bon vecteur de plusieurs politiques du Conseil général que ce soit au niveau de l'agriculture biologique ou des actions de mise en valeur des abords de ferme. Le travail de sensibilisation et d'animation que le Parc et les communautés de communes sont en capacité de conduire peut renforcer la mise en œuvre des dispositifs départementaux.

Les bâtiments agricoles

Le Parc sera de plus en plus confronté aux bâtiments agricoles en friche qui sont souvent à l'origine de points noirs paysagers. Il serait utile d'initier une réflexion sur ce sujet en vue soit de l'élimination de ces bâtiments, soit de leur reconversion.

Enfin, la construction de nouveaux bâtiments devrait faire l'objet de préconisations pour inciter à l'incorporation économique et environnemental (localisation, matériaux utilisés...). Le stockage des balles de foin plastifiées doit également être organisé de manière à assurer leur discrétion.

Valorisation des produits

Le Parc n'a pas développé le marquage « parc » des produits agricoles spécifiques de son territoire. Ce créneau de valorisation devrait être approfondi.

Le tourisme

La randonnée et les activités de nature

Le Parc a initié l'association Randonnée en Livradois Forez pour assurer l'entretien et la promotion du réseau de randonnées de son territoire. La pérennité de l'association n'est pas assurée. L'organisation et la mise en valeur des randonnées pédestres et plus largement de toutes les activités « nature » nécessitent une approche d'ensemble sur ce territoire.

La qualité de l'accueil

Le Parc n'est pas un prestataire touristique. En revanche, il dispose des données et connaissances pouvant permettre de créer des offres touristiques autour du patrimoine. En lien avec les différents prestataires touristiques, il peut apporter, aux personnes en charge de l'accueil des visiteurs, une formation sur les différents patrimoines du Parc qui assurent aux visiteurs un accès à l'information sur tous les sites ouverts au public sur le périmètre du Parc.



POINTS DE VUE SUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

Préambule

Ce document n'a pas vocation à reprendre l'ensemble des missions développées par le Parc. Sur plusieurs thèmes, il précise quelles sont les approches et/ou attentes du Conseil général du Puy-de-Dôme.

1 - Le territoire

Quelle cohérence ?

Premier Parc de France en superficie, la cohérence du territoire du Parc est liée, avant tout, à sa composition géologique. Le taux de sites classés ou protégés (environ 60 % de son territoire) le place au même niveau qu'un parc national

En revanche, socialement et culturellement, la cohérence est plus difficile à percevoir. Le Parc ne comprend pas de réseau de villes structurantes en son sein mais des bourgs-centres autour desquels s'organisent des bassins de vie qui n'ont que peu de liens entre eux.

Un risque de déséquilibre

Par ailleurs, le Parc subit sur le Nord de son périmètre l'influence très forte de l'agglomération clermontoise, dans une moindre mesure au sud celle d'Aurillac. Sur le territoire de moyenne montagne, le Parc doit faire face à une faible densité de population. Cette situation crée à l'évidence un décalage entre le nord et le sud du Parc.

Une vingtaine de communes, essentiellement les communes associées de la précédente charte, demande à intégrer le Parc, au risque de renforcer le déséquilibre nord/sud. **Dès lors, il serait souhaitable de maintenir le périmètre du Parc en l'état.**

Les enjeux

- Refonder l'identité du Parc des Volcans : d'un parc conservatoire vers un parc développeur avec pour corollaire une meilleure perception du Parc par ses habitants
- Définir le niveau d'implication du Parc auprès des communes associées
- Répondre à la pression urbaine au Nord
- Favoriser l'accueil de nouvelles populations sur les autres secteurs du Parc

2 - La protection du patrimoine et des paysages

Le patrimoine

Le Parc a conduit un important travail sur le patrimoine naturel que ce soit par les opérations de restauration et sensibilisation sur les sites fragiles ou par la réalisation d'un observatoire du patrimoine naturel. Les espaces ne faisant pas l'objet de mesures de protection méritent sans doute une meilleure attention et des actions adaptées pour éviter que les atteintes qu'ils subissent aient un impact négatif sur l'ensemble du périmètre Parc.

De plus, il serait utile de conduire une réflexion concertée sur les équipements liés au tourisme de neige qui ont un impact fort sur la nature et les paysages ainsi que sur l'avenir des stations existantes et leur éventuelle reconversion.

Concernant le patrimoine culturel et historique, le Parc ne dispose pas d'inventaires sur l'ensemble de son territoire. Il serait utile de capitaliser l'ensemble des connaissances rassemblées par différents acteurs du territoire pour une meilleure mise en valeur de ces patrimoines, tant par des préconisations sur leur restauration que par des publications adaptées.

Les paysages

Le Parc est un acteur incontournable pour la préservation de la qualité paysagère des sites emblématiques qui le composent tout en anticipant les risques encourus par ces sites touristiquement très fréquentés. Il doit participer à la définition des mesures de gestion prises pour ces sites (chaîne des puys, massif du Sancy...), et plus particulièrement dans le cadre du partenariat sur l'OGS puy de Dôme..

Tous les paysages du Parc doivent être identifiés comme un élément important de la valorisation de ce territoire, il ne peut y avoir de paysage banal dans un parc.

La hiérarchisation des paysages, tentante pour élaborer une programmation d'actions, porte en elle le risque de dédouaner les secteurs dits de « paysages ordinaires » et conduirait sur ces périmètres à un renforcement de la banalisation des espaces.

Il importe également de faire prendre conscience aux acteurs locaux et à la population qu'ils sont eux-mêmes les « fabricants » du paysage et que tout aménagement doit veiller à son intégration dans l'ensemble paysager. Le corollaire est d'identifier les points noirs paysagers pour mettre en œuvre leur suppression.

Le classement au patrimoine mondial de la chaîne des puys

Ce dossier peut contribuer à renforcer le partenariat du Parc avec le Conseil général en définissant précisément leurs apports respectifs dans la démarche du classement tant sur la labellisation du site que sur les mesures de gestion de celui-ci.

L'eau

Une démarche globale sur le thème de l'eau serait intéressante à conduire, notamment en raison de l'existence de deux têtes de bassin qui impliquent l'intervention de deux agences de l'eau différentes. Le Parc peut avoir un rôle

important de coordonnateur qui permette de créer une véritable synergie des différents intervenants sur ce thème.

Une approche identique peut concerner les mesures de préservation des lacs ou encore les zones humides.

3 - Pour une nouvelle approche de l'urbanisme

La charte étant opposable aux documents d'urbanisme, et en lien avec la préoccupation de renforcer l'excellence paysagère, le Parc doit avoir une plus grande implication dans l'élaboration des documents réglementaires. Il doit en ce domaine être un incitateur auprès des collectivités et plus particulièrement des communautés de communes pour que celles-ci conduisent une réflexion poussée sur leur habitat et les outils de sa maîtrise. Il serait opportun que le Parc soit associé dès l'élaboration des cahiers des charges à la production des études et documents réglementaires afin d'éviter les effets « copier/coller » de certains bureaux d'études.

4 – L'énergie

Le Parc a conduit et mis en œuvre un schéma éolien conçu comme étant un service rendu aux communautés de communes pour la définition des zones de développement éolien.

Le Parc peut également se positionner comme un relais pour conduire les actions de sensibilisation envers les habitants et acteurs économiques en matière de maîtrise de la consommation d'énergie et de diversification des sources énergétiques. Ce travail doit être conduit en lien avec l'Espace Info Energie (ADIL + ADUHME).

Enfin, l'observatoire départemental de l'habitat complété par un diagnostic énergétique par communautés de communes confortera le Parc dans sa mission relative à l'énergie.

5 – La forêt

La forêt ne répond pas aux mêmes problématiques que sur l'est du département, le taux de boisement étant bien moindre (de l'ordre de 35 %). Si la valorisation de ces forêts doit être un objectif, il importe essentiellement d'organiser la coexistence d'usages différents.

Compte tenu de la maturité du boisement actuel, il serait utile d'envisager un programme de renouvellement du massif forestier en s'intéressant plus particulièrement à la qualité et à la diversification des essences.

6 - La culture

Avant même d'envisager le rôle du Parc comme un coordonnateur ou un partenaire culturel, il est nécessaire que celui-ci développe une stratégie pour se rapprocher des habitants et être identifié comme un acteur de ce territoire.

Son rôle pourrait également consister à donner une vue d'ensemble des initiatives culturelles au sein de son périmètre afin de valoriser les manifestations et pratiques culturelles.

7 - Faire de l'environnement et du patrimoine un atout économique

Pour les activités industrielles et artisanales

Les différentes entreprises du Parc doivent pouvoir bénéficier de l'image positive des parcs naturels pour se positionner sur le créneau d'une économie respectueuse de l'environnement et porteuse de développements. Ce positionnement nécessite d'inciter les différents acteurs économiques à s'engager dans des démarches d'excellence environnementale. Cela nécessite préalablement un important travail de sensibilisation auprès des acteurs économiques ainsi que la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique. Le parc peut avoir en ce domaine un rôle coordonnateur important.

Les zones d'activité

Afin d'éviter une consommation d'espaces pour l'extension ou la création de zones d'activités, il serait opportun de conduire une réflexion sur la conversion de friches de type industriel ou de la reconversion d'autres types de bâti. Cette réflexion et les propositions qui en résulteraient pourraient constituer une expérimentation ayant ensuite vocation à se généraliser.

De plus, la réalisation de nouvelles zones ne peut que résulter d'une anticipation et coordination entre les différents acteurs du patrimoine afin que les attentes de chacun soient prises en compte bien en amont du projet.

Pour l'agriculture

Relais des politiques départementales

Le parc peut s'avérer être un bon vecteur de plusieurs politiques du Conseil général que ce soit au niveau de l'agriculture biologique ou des actions de mise en valeur des abords de ferme. Le travail de sensibilisation et d'animation que le Parc et les communautés de communes sont en capacité de conduire peut renforcer la mise en œuvre des dispositifs départementaux.

Les bâtiments agricoles et le stockage

Une attention particulière sera apportée à l'intégration des nouveaux bâtiments agricoles. Il serait également pertinent de conduire une réflexion sur la reconversion des bâtiments agricoles abandonnés (hangars...)

Valorisation des produits

Le Parc a procédé à la labellisation par la marque « parc » de différents produits. La qualification et la valorisation des productions locales par cette marque mériterait d'être renforcée et mieux identifiée.

Les estives

En œuvrant au maintien des estives, le Parc contribue à la qualification de l'élevage bovin laitier. Néanmoins, il faut également prendre en compte les impacts de ces activités d'élevage en terme de pollution comme par exemple les effluents fromagers ou l'appauvrissement en biodiversité de certains herbages.

Pour le tourisme

Le parc a la particularité de compter en son sein les principales destinations touristiques d'Auvergne.

Il doit notamment faire face à des problèmes liés à la sur-fréquentation de différents sommets et mettre en œuvre des opérations de réhabilitation de terrains de montagne. Si les interventions du Parc portent essentiellement sur les périmètres bénéficiant de mesures de protection comme Natura 2000, d'autres secteurs, non protégés a priori, subissent une pression aussi forte et tout aussi dommageable. Le Parc a vocation à animer et coordonner une démarche d'ensemble sur les sites du Sancy, de la Chaîne des Puys et des Monts du Cantal, hors zones de protection.

De plus, il doit être en lien avec les stations d'hiver afin d'anticiper les mutations climatiques, susceptibles de remettre en cause le tourisme de neige.